

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 30 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (13) : Mesdames Isabelle BOUREL, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST.

Messieurs Anthony AGUADO, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE.

Absents excusés (5) : **Madame Nathalie GUEDIN** donne procuration à Monsieur Anthony AGUADO, **Madame Florence POLLET** donne procuration à Monsieur Sébastien LAMOTTE, **Madame Delphine VARNIER** donne procuration à Monsieur Vincent HUET, **Monsieur Jean-Claude BLEUZEN** donne procuration à Monsieur Jacques DUVAL, **Monsieur Ambroise PAMART** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE,

Absents (1) : Monsieur Daniel BENARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- Indemnités Maire/adjoint

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les taux pour les indemnités du Maire et des Adjointes ont été modifiés par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) faisant passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022.

Aussi Madame le Maire, propose à l'assemblée la délibération suivante :

Vu la délibération 2014-016 en date du 28/03/2014

Vu le décret n° 2017-85

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité l'assemblée délibérante décide :

A compter du 1^{er} janvier 2017, et au prorata de la population dans la tranche 1000-2500 habitants, l'indemnité des adjoints est fixée au taux de 11% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités du Maire est fixé au taux de 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2- SDE76 : demande d'adhésion au SDE76 des 13 communes de l'ancienne CCYP

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76.
- La délibération du 17 Février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions

CONSIDERANT :

- Que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP) adhérente au SDE 76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- Que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- Que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de la délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces 13 communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

-d'accepter l'adhésion de ces 13 communes au SDE76

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Brosrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

Affaires financières

3- Vote des taux 2017

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2017.

VU :

- Les simulations proposées par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques
- Les produits nécessaires à l'équilibre du budget,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants :

TAXE D'HABITATION :	13.71%
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15.71%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	35.42%
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES :	16.37%

4- Adoption du Compte de Gestion 2016

Madame le Maire fait lecture du Compte de Gestion 2016.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Considérant :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2016 tenu par le trésorier,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2016.

5- Adoption du Compte administratif 2016

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le Compte administratif de l'année 2016

Vu :

- Le CGCT et notamment ses articles L 612-12, L612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'instruction budgétaire M14,
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de Michel MATTLE, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	1 335 116.00
	Réalisé :	903 176.72
	Reste à réaliser :	187 950.00
Recettes	Prévus :	1 335 116.00
	Réalisé :	824 433.41
	Reste à réaliser :	36 450.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	1 469 601.00
	Réalisé :	1 061 161.66
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	1 689 200.00
	Réalisé :	1 214 008.00
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 78 743.31
Fonctionnement :	152 846.34
Résultat global investissement :	92 674.50
Résultat global fonctionnement :	706 496.65

6- Affectation du résultat

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de :	92 674.50
- Un déficit des restes à réaliser de :	151 500.00
Soit un besoin de financement de :	58 825.50
- Versement à la section d'investissement :	58 825.50
- Un excédent reporté de :	706 496.65
Soit un excédent de fonctionnement de	647 671.15

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	706 496.65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	58 825.50
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	647 671.15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	92 674.50

7- Budget prévisionnel 2017

Madame le Maire présente le BP prévisionnel d'investissement 2017.

Budget investissement

DEPENSES	
040 opé ordre travaux en régie	10 000€
041 opé ordre intégration SDE76	17 000€
1641 remb dette en capital	75 000€
Opération 1011	82 300€
Opération 1012	136 000€
Opération 1014	6 200€
Opération 1015	17 200€
Opération 1017	20 000€
Opération 1019	0€
Opération 1021	25 550€
Opération 1022	0€
Opération 1023	53 000€
Opération 1024	218 000€
Opération 1025	9 600€

Opération 1026	8 000€
Opération 1027	90 000€
Opération 1028	10 000€
020 Dépenses imprévues	10 000€
TOTAL des dépenses	790 350€

RECETTES	
10222 FCTVA	91 000€
10226 Taxe d'aménagement	30 000€
1068 Besoin de financement	58 825€
1015	2 850€
1023	10 000€
1024	20 000€
1025	600€
1026	3 000€
040	22 000€
021	442 401€
001	92 674€
041	17 000€
TOTAL des Recettes	790 350€

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter le BP d'investissement 2017 présenté par Madame le Maire.

Budget Fonctionnement

DEPENSES	
011 charges à caractère général	517 372€
012 charges de personnel	575 900€
014 atténuations de produits	65 000€
65 autres charges de gestion	97 733€
66 charges financières	42 200€
67 charges exceptionnelles	500€
022 Dépenses imprévues	45 900€
023 virement à la section d'investissement	442 401€
042 opération d'ordre	22 000€
Total des dépenses	1 809 006€

RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	647 671€

013 Atténuation de charges	15 000€
040 Opérations d'ordre	10 000€
70 Produits de service	178 200€
73 Impôts et taxes	537 535€
74 Dotations et participations	366 500€
75 autres produits de gestion	50 000€
76 produits financiers	4 000€
77 produits exceptionnels	100€
Total des recettes	1 809 006€

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'adopter à l'unanimité le BP de fonctionnement 2017 présenté par Madame le Maire.

Questions diverses

8- Fermeture de classe maternelle

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu par madame Morin-Dessaily nous soutenant dans la non fermeture de classe.

Elle fait également part du courrier de la DASEN informant de retirer un poste dans la maternelle.

Le service minimum mis en place par la commune lors du blocage du 20 mars a été très apprécié.

Monsieur Huet pense que c'est à la mairie de mener cette lutte contre la fermeture de classe plus qu'aux parents d'élèves.

La séance est levée à 22h17.